

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 frs

En Tunisie il ne faut s'étonner de rien

Un de nos lecteurs, fixé pourtant depuis longtemps dans le pays, que rien ne devrait donc plus étonner, n'en revient pas qu'un conseil, même supérieur, des chemins de fer se soit arrogé le droit de passer outre à une décision du Grand conseil qui avait formellement refusé les augmentations de tarifs que nos chemins de fer ont dû appliquer avec d'autant plus d'empressement que le produit de ces relèvements représentant un chiffre élevé doit aller grossir les caisses sans fond du gouvernement.

Il y a parfois loin de la coupe aux lèvres... il faut savoir, maintenant, si le gouvernement, dans son âpre désir de se procurer des ressources, n'aura pas fait fausse route et tari une source de revenus importants.

« Pour mon compte personnel, disait-il, je ne descendrai plus à Tunis qu'en cas d'extrême nécessité alors que j'y viens à peu près régulièrement chaque semaine; il en sera de même de ma famille qui, elle, n'y viendra plus qu'une fois par mois et nous ne serons pas seuls à espacer nos déplacements.

D'autres colons feront comme nous, nous restreindrons les uns et les autres nos dépenses, ce sera autant d'économisé et autant de perdu pour la compagnie qui verra ses recettes diminuer de même que les hôteliers, les cafetiers et en général tout ceux qui vivent plus ou moins du voyageur car le colon n'est pas autre chose qu'un voyageur qui revient plus souvent que le touriste qui passe une fois, peut-être deux, dans tout le cours de son existence et ne laisse pas grand chose dans le pays.

Tandis que nous, colons, nous alimentons chaque jour le commerce, nous sommes ses clients sérieux et si nous réduisons nos visites, c'est autant de perdu pour lui et pour les chemins de fer.

Ce qui est incompréhensible, c'est que ces relèvements n'atteignent que les voyageurs et point les sociétés qui jouissent de tarifs extrêmement réduits qui leur sont nécessaires, disent-elles, sans quoi, les pauvres seraient obligés d'arrêter les exploitations, de licencier les personnels et les chemins de fer n'auraient que peu de marchandises à transporter, la colonisation n'étant pas très développée dans les régions minières.

Une preuve qu'elles ne sauraient supporter des relèvements de tarifs nous est fournie par le communiqué concernant l'assemblée générale d'une société minière, il y est dit que le président a fait connaître que les comptes de l'exercice de 1923 se soldaient par un bénéfice d'un peu plus de neuf millions... pour un capital de 6.500.000 aussi les actions se cotent-elles dans les 2500 frs. et le parts de 14 à 1500, les premières vont recevoir 100 frs. et les secondes 54 fr. 85!

On conçoit aisément qu'il était bien difficile de diminuer des intérêts aussi légitimes représentant le quart

de la valeur des actions, c'est pourquoi il était infiniment plus... logique et rationnel de frapper à la bourse des voyageurs et c'est ce que l'on a fait sur le dos du Grand conseil sans doute pas très fier du rôle peu reluisant qu'on lui a fait jouer en le convoquant pour une session extraordinaire de deux jours avec la ferme pensée de ne pas tenir compte de ses décisions si elles n'étaient pas conformes aux vues de l'administration.

N'eût-on pas mieux fait de le laisser chez lui puisqu'on ne devait tenir aucun compte de sa volonté qui est pourtant souveraine, toute puissante, lorsqu'il s'agit de questions soumises à sa décisions?

Si celle des relèvements de tarifs n'était pas de sa compétence pourquoi l'a-t-on convoqué?

On ne l'aurait pas amoindri en le laissant chez lui. Et lorsque l'honorable M. Mourgnot devrait être un peu ici pour tâcher de sauver la situation, on apprendait qu'il avait pris le bateau à Oran pour aller passer quelques jours dans son patelin de Toulouse.

Et pendant ce temps-là les relèvements de tarifs ont été mis en vigueur.

Voilà, fidèlement rapporté, le langage d'un colon, pas marécageux unanimement respecté, qui a toujours eu le grand bon sens de vivre en dehors des luttes qui ont si longtemps divisé le pays et dans une certaine mesure nui à son développement, de sorte que nous nous trouvons après plus de quarante ans d'occupation dans un état marqué d'infériorité vis-à-vis de la colonie italienne qui, elle, a suivi son petit bonhomme de chemin et tend à prendre une place encore plus importante qui fera d'elle la véritable occupante du pays.

Et nous les gendarmes.

N.B. — Notre dernier numéro n'ayant pu être corrigé faute de temps était abondamment garni de coquilles, par suite de la grève des typistes, il y en avait jusque dans l'orthographe des noms propres.

Nous demandons l'indulgence de nos lecteurs et espérons que Mme Eve Noëlle ne nous traitera pas sans bienveillance comme elle l'a fait récemment pour le « Journal de Tunis ».

BULLETIN

Contre la vie chère

Une lettre du résident général à notre ami M. Emile Morinaud, député-maire de Constantine :

Tunis, le 28 mars 1924

Mon cher Député,

Je vois dans les journaux que vous avez fait allusion, à la Chambre, aux mesures prises par la Tunisie pour lutter contre la vie chère.

J'ai, en effet, après avoir rencontré bien des difficultés, fait dans un décret beylical, revêtu des dispositions des lois françaises contre la spéculation illicite aujourd'hui abrogées et le résultat en a été immédiatement très utile. Mais ce que je tiens à vous dire, surtout, c'est que, c'est à vous-même que je dois l'idée de cette initiative. Vous aviez, il y a déjà un certain temps, donné au journal Le Petit Bleu votre sentiment sur les mesures à employer et vous aviez cité en première ligne la nécessité de reprendre cette législation. C'est cette note qui m'est tombée

sous les yeux qui m'a incité à la faire revivre.

Je tiens à vous faire amicalement hommage des résultats obtenus en vous priant d'agréer, mon cher Député, l'expression de mes meilleures cordialités.

Lucien SAINT

Quelques commerçants marrons toujours enclins à profiter des moindres circonstances pour se livrer à la spéculation protestent contre l'application du décret du 13 mars qui rend si service à la population et a fait descendre les prix à peu près à leur coût, tout en laissant encore un bénéfice important à leurs détenteurs.

Nous sommes heureux de féliciter M. le résident général non seulement de l'application du bienfaisant décret mais aussi d'avoir su résister aux démarches tendant à provoquer son abrogation.

S'il était entré dans ces vues, la spéculation qui n'est pas encore matée, aurait repris le dessus et nous verrions l'huile remonter à 7 fr. 50, le sucre à 4 fr. 50 le café à 14, l'orge à 80, le maïs à 75 et tout à l'avenant.

Aussi la reconnaissance du public est elle grande pour le résident général et nous ne saurions trop le féliciter et le remercier du maintien du décret-Damoclès qui donne un peu de tranquillité aux classes laborieuses et évite les réclamations sur la vie chère des salariés du gouvernement qui ont cessé de faire entendre leur éternel leit-motiv.

Pour la loterie de l'Enfance



Si les indigènes ont donné en masse, grâce à l'ascendant de leurs caïds, ce dont il faut féliciter ceux-ci, il ne faudrait pas croire que les européens se désintéressent de l'œuvre admirable de Mme Lucien Saint, ce serait leur faire injure.

Les temps sont durs en ce moment ils l'ont été particulièrement pendant le premier trimestre et la fin de l'année dernière; dans beaucoup de familles on a dû se restreindre, se priver même dans d'autres, si ce n'était la misère, c'était tout au moins la grande gêne.

C'est pourquoi l'élément européen et tunisien des villes n'a pu répondre avec le même empressement que l'an dernier, néanmoins il ne bouda pas, il se réserve pour la loterie qui en lui permettant de répondre à l'appel de l'admirable compagne du résident général, surnommée la « fête bienfaisante » fera d'une pierre deux coups: une bonne œuvre mêlée de l'espoir d'accrocher au passage un des nombreux lots de la tombola.

Echos et Nouvelles

Anniversaire de la mort du sénateur Gallini

Le 20 avril 1923 à 11 h. 40 du matin - jour trois fois triste - nous avions la grande douleur de perdre un ami très cher, le sénateur François Gallini, sa famille un époux et un père adoré, la Tunisie le meilleur de ses défenseurs et le plus serviable des hommes.

Un an, déjà! et il nous semble que c'est hier que le douloureux événement s'est produit tellement

son souvenir est resté profondément gravé dans notre cœur.

Nous regrettons profondément que les circonstances indépendantes de notre volonté ne nous aient pas permis d'aller à Sousse déposer un bouquet le jour anniversaire de sa mort, à la minute même de sa fin.

Ce pieux devoir de l'amitié nous l'accomplirons aussitôt que possible.

Et ce sera pour nous un réel soulagement à notre tristesse de n'avoir pu nous trouver à Sousse le 20 avril.

MM. G. Thomson et E. Morinaud dans le département voisin

Nos amis MM. Gaston Thomson et Emile Morinaud députés, viennent d'arriver dans le département de Constantine où ils se sont mis immédiatement en campagne pour demander aux électeurs le renouvellement de leur mandat.

Est-il besoin d'ajouter qu'ils reçoivent partout le plus chaleureux accueil et qu'ils seront réélus comme dans un fauteuil?

Constamment sur la brèche, les services qu'ils ont rendus l'un et l'autre tant au parlement qu'au sein des assemblées algériennes ont provoqué un courant de sympathies et d'amitiés fidèles qui se manifestera une fois de plus le 11 mai par une réélection aussi triomphale que le fut celle du sénateur Paul Cutoffi.

Contre l'édit royal de 1776

La Ligue des Droits de l'Homme nous a adressé le rapport rédigé contre l'édit royal de 1776 qui permet au résident général d'expulser de Tunisie tout français dont la tête pourrait ne pas lui revenir.

En regrettant de ne pouvoir l'insérer faute de place nous nous associons pleinement aux conclusions à savoir qu'il est inadmissible, alors qu'il y a des tribunaux pour réprimer les délits, que le résident général puisse être juge et partie et maître de l'honneur des citoyens français établis en Tunisie.

Il faut que ce pouvoir cesse et puisque M. Poincaré semble couvrir le résident général qui en a fait une triple application depuis trois ans qu'il est ici il faudra se débrouiller pour que la question soit portée à la tribune et personne ne pourra mieux la présenter que Raymond Colrat s'il est élu député ce que nous lui souhaitons très sincèrement.

Un hommage à M. Alapetite

A la veille de quitter le haut commissariat le Conseil consultatif d'Alsace-Lorraine a tenu à rendre hommage aux services rendus par notre ancien résident général M. Alapetite et lui a offert un objet d'art au cours d'un banquet auquel Mme Alapetite avait été également priée, d'assister.

Voici le compte-rendu qu'en donne le journal « les Débats » et que nous sommes heureux de produire :

Strasbourg, le 11 avril

« Il y a exactement quatre ans, M. Alapetite arrivait à Strasbourg pour continuer l'œuvre d'assimilation inaugurée par M. Millerand. On sait, en Alsace et en Lorraine, que M. Alapetite s'est acquitté avec un rare succès, de la double tâche qu'il avait assumée: l'une d'administration, l'autre de préparation législative.

Dans cette mission qui réclamait énormément de doigté et de profond savoir, M. Alapetite a été secondé par un

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

organisime qui a fait ses preuves: le Conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine assemblée où siègent des hommes comme M. Colson, président du Conseil d'Etat; M. Combarieu, M. Paul Matter, M. le Général Hirschauer, sénateur; MM. Guy de Wendel, Charles Frey, Schuman, Muller, Pfeleger, Scheer, députés. Hier soir, le Conseil consultatif s'est livré à une émouvante manifestation de sympathie envers M. et Mme Alapetite. Au cours d'un banquet servi dans les salons de la Maison-Rouge, un objet d'art — une plaquette représentant un coin pittoresque de Strasbourg — a été remis à M. Alapetite. A cette occasion, M. le Général Hirschauer a remercié M. Alapetite des grands services qu'il a rendus à la France dans nos départements recouverts.

Au P. - L. - M. -

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie P. - L. - M. a eu lieu à Paris le 10 avril.

M. Goy, le très distingué secrétaire général de la Compagnie, a été nommé administrateur.

C'est la récompense des éminents services rendus par M. Goy dans ce poste élevé et délicat.

Son successeur est M. Ozanne, chef de division du secrétariat, dont la compétence et l'amabilité sont connues de tous.

Nous adressons à MM. Goy et Ozanne toutes nos sincères félicitations.

Les Mines du Djebel Trozza. — Ces mines sont situées (Djebel Trozza) contrôle civil de Kairouan.

Elles sont exploitées par une société anonyme dénommée Syndicat de la mine du Djebel Trozza dont le président est M. François Portelli à qui l'on doit la création de cette vaste entreprise qui, en outre de sa part contributive dans les finances tunisiennes, a apporté dans une région presque désertique le bien être dans la population indigène.

La mine de Djebel Trozza constitue l'une des plus brillantes entreprises minières dans son genre, dans le nord de l'Afrique.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 29 mars 1924.

Elle a fixé le dividende de l'exercice 1922-23 à cent cinquante francs par action payables sous déduction de l'impôt au siège social à Tunis 12 rue d'Espagne à partir du 15 Avril 1924.

Le ruban violet

Nous apprenons avec plaisir que notre ami si Larbi Djellouli chef du bureau de la chancellerie du Nichan Ifikhar vient de recevoir les palmes académiques.

Félicitations très sincères.

Anis BERGER

184, Boulevard National - MARSEILLE

Lettre de Madagascar

On nous écrit de Tananarive :

Monsieur le Directeur du Journal LA PETITE TUNISIE à Tunis

Monsieur et Cher Confrère,

Le Gouverneur Général de Madagascar, sous la pression de certaine opinion de la Métropole, nous présente, sans grande conviction, d'ailleurs, un projet d'impôt sur le revenu.

La réaction du public madécasse fut unanime et la thèse développée à ce sujet par « Le syndicat des Agriculteurs et Eleveurs de Madagascar » pourrait peut-être vous intéresser. Nous vous adressons donc bien confraternellement le numéro de notre « revue » qui traite la question.

Agréer, Monsieur et Cher Confrère, l'assurance de nos dévoués sentiments. Pour la chambre syndicale. Le Directeur : G. BRUNET. Elle nous intéresse d'autant plus que nous savons qu'il est dans les intentions de nos dirigeants de présenter un projet tout semblable à la prochaine session du Grand Conseil en novembre prochain.

Il viendra à point, anéantir l'œuvre de quarante années de protectorat, de longs et patients efforts pour faire un peu plus aimer l'administration, par nos protégés, du moins s'en accommoder et vivre en bon ménage avec elle.

Le charme serait rompu si l'on venait encore nous grêver de cet impôt aussi odieux que lourd à supporter... Et dont l'utilité resterait à démontrer après le lourd fardeau qui pèse sur nos épaules.

Une décision prise en vitesse

Le jour même où le fameux Conseil supérieur des chemins de fer faisait litière des prérogatives dévolues au Grand conseil, un décret était préparé, soumis sur l'heure au bey pour le sceau, apporté à la résidence générale où M. Lucien Saint le visait immédiatement pour promulgation et mise à exécution.

Si après on se permettait de dire que les affaires traînent dans les cartons de l'administration avant d'obtenir une solution !...

Il est vrai qu'il s'agissait de faire mettre la main à la poche, alors, alors, le décret et après s'explique.

DECRET

du 29 mars 1924 (22 Chaâbane 1342) Louanges à Dieu !

Nous, Mohamed El Habib, Pacha-Bey, Possesseur du Royaume de Tunis.

Vu notre décret du 10 février 1922 relatif à l'impôt sur les transports, aux majorations temporaires des tarifs de base et à l'homologation de nouveaux tarifs sur les chemins de fer de la Régence.

Vu l'avis exprimé par le Conseil supérieur des chemins de fer dans sa séance du 29 mars 1924 ;

Sur la proposition de notre Directeur général des travaux publics et la présentation de Notre Premier Ministre.

Avons pris le décret suivant :

Article premier. — A partir du 15 Avril 1924, les majorations des tarifs et taxes de transports de toute nature ordonnée par notre décret du 10 février 1922 sont, en ce qui concerne le transport des voyageurs de 1ère classe, à quatre-vingt-dix pour cent (90 o/o) pour le transport des voyageurs de 2e classe, quatre-vingts

pour cent (80 o/o) pour les voyageurs de 3e classe.

Art. 2. — Notre Directeur Général des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent décret et autorisé à y pourvoir, le cas échéant, par voie d'arrêtés réglementaires.

Tunis le 29 mars 1924. Le Ministre Plénipotentiaire Resident Général de la République Française à Tunis. Lucien SAINT.

Voilà ce qui s'appelle procéder en vitesse.

Les Communes Tunisiennes

LA BANLIEUE NORD DE TUNIS

La Banlieue Nord de Tunis ! Quelle évocation ! Et comme je rêve de voir un jour notre banlieue casablancaise se transformer en ces « villes d'or » dit Louis Bertrand, qui exercent un incomparable attrait. Oh ! j'espère bien que l'Administration nous aidera et, après une longue méconnaissance de l'intérêt que présentent des plages et ses sites reposants, elle va enfin adopter une politique de banlieue et de station balnéaire. Et cela elle fera œuvre utile, comme cela a déjà été fait à Alger et à Tunis.

C'est Maupassant qui a dit que par un jour de plein soleil, la vue de Tunis couchée entre ses laes, était la plus saisissante et la plus attachante qu'on pût trouver sur le bord du continent africain.

Mais je laisse à tous ceux qui ont vu la banlieue tunisienne le soin de parler du « Belvédère », ce merveilleux parc de 100 hectares à deux kilomètres de la ville d'où l'on domine le golfe de Tunis. Et pour être émerveillé d'avantage prenons le tramway électrique qui dessert les plages de la banlieue Nord.

Voilà la Goulette, port de pêche et station estivale, fréquentée par des israélites, des italiens et des maltais, complétée par la station du Kram, de Khéreddine, de Salammbô où se pressent de jolies villas, tandis que sur les plages les vendeurs de brochettes de foie sur le grill, d'œufs de thon et de cacahuètes heurtent les juifs aux gandourahs de soie. Plus loin, c'est Carthage, un des sites les plus beaux de la Méditerranée, celui qui, peut-être, a le plus grand style, lieu de souvenir du passé et pèlerinage historique ! Louis Bertrand a raison. Carthage surgit au dessus des eaux orgueilleuse ville des Suffètes, rivale de Rome, cénotaphe de St Louis roi de France, arènes de Saintes Perpétue et

Félicité, ville de Salammbô et St Augustin, cité des rêves de Chateaubriand et de Flaubert, Carthage avec ses collections puniques, sa Primatiale son site grandiose, est la belle des belles d'où la vue s'étend sur les anciens ports, la chaîne des monts violets et tout au fond, derrière son lac rose, Tunis.....

Le tramway court toujours et atteint Sidi bou Saïd, où tel un goéland prêt à prendre son vol, un village tout blanc semble suspendu entre le ciel profond et l'eau glauque. Le paysage paisible s'encadre dans le grandiose panorama du golfe moiré de reflets et qu'éclaire le phare. C'est là la plage du Bey et de la noblesse musulmane. C'est là que les femmes du Bey aiment à venir prendre leur bain, parmi les pilotes de la villa beylicale et cachées aux regards des mortels.

A la Marsa, on se trouve à la grande plage française, la plage officielle du Bey et du Résident Général, des hauts fonctionnaires et grands directeurs de sociétés. De nombreuses villas et quelques beaux jardins ajoutent à l'agrément du site fréquenté en été, comme on ne peut s'en faire une idée au Maroc. C'est que là-bas on a compris la nécessité du repos estival, On est moins enfiévré qu'ici et on ne s'emporte pas plus mal.

Si l'on ajoute à cette énumération les ravissantes localités de la Soukra et de l'Ariana, on aura une idée de ce que représente la banlieue Nord de Tunis, banlieue organisée, aménagée, desservie par des trams électriques, éclairée à l'électricité. Et ceci grâce à une entente commune, à l'existence d'un syndicat intercommunal des communes de la banlieue Nord de Tunis qui est administrée par un comité où figurent les vices-présidents des communes syndiquées (La Goulette, Kram, Carthage, Sidi-bou-Saïd et la Marsa).

Ainsi ce groupement a-t-il pu arriver en conformité, avec la loi municipale tunisienne, à établir un plan général d'aménagement, d'embellissement et d'extension des localités du Nord du golfe de Tunis. C'est une innovation très heureuse, une cohésion très efficace qui permet à l'aide de l'Etat de se manifester dans un but commun. Voilà une formule à retenir et à étudier pour la banlieue casablancaise qui prend un essor rapide et qu'on ne pouvait pas soupçonner il y a dix ans. Il n'est pas trop tôt que l'Administration centrale s'en préoccupe. L'exemple tunisien lui facilitera sa tâche. "Le Petit Marocain" J. GOULVAIN.



Korbous

Saison du 15 Novembre au 15 MAI

Etablissement Thermal, avec massieurs diplômés sous la Direction de M. le Docteur Caillon. Prix de pension par jour comprenant chambre petit déjeuner au matin, déjeuner et dîner (sans vin). Hôtel des Thermes : 25 à 27 frs. Hôtel des Sources 20 frs.

Location de villas et d'appartements. S'adresser aux bureaux de la Compagnie à Korbous même sans qu'il soit besoin d'aucun intermédiaire d'aucune sorte.

Restaurant Cachir. Transports automobiles en autocar de la Maison Albert Bonan 4 avenue de Carthage Tunis. Départ à 8 h. du matin.

Le fait concentré suisse est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur. Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis. PHARMACIE BLOCH 4 Avenue de France, et rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Téléphone 553

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorina reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 20 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Raymond Valensi INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS

Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al Djazira

A vendre Hotel bien achalandé dans ville intérieure. Nombreux matériel, bénéfices importants s'ad. au bureau du journal.

A vendre à St Germain, jolie villa de 4 pièces, veranda, construction légère eau de Zaghouan, joli jardin - prix intéréssant - s'adresser au bureau Journal.

Le meilleur marché de tout Tunis GALERIES SIMON TUNIS - 8, Rue d'Italie, 8 - TUNIS



Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur

PRODUITS ALIMENTAIRES et de toutes les variétés - Baccara et Nizard - Gros et Demi-Gros - Expédition à l'Intérieur - 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Mercerie Tunisienne - Jacques Mismuth - 8, Av. de France - Tunis - Hautes nouveautés - Seul dépôt de gants "Perrin" - parapluies "Rivier" et parfumerie "Aryste" fournitures complètes pour couturiers.

Importation-Exportation de tous produits - Mohamed Elhamdi, négociant, rue de France Suisse Tunisie - Adresse télégr. : Mohameds Elhamdi - Sousse.

Belles Jaquettes - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - Au Comptoir 5 et 7, rue d'Anatolie et 17, rue d'Italie en face la Poste de Tunis.

Planos et Musique, 5, rue Es-Sadikia - Tunis J. & A. BEMBARON Vente, échange et location de pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques. E. A. Miani et Fils, ancien Aucousturier-Musicien - 7, rue Léon-Roches, Tunis.

Maison de soins pour les yeux, dirigée par M. le Dr. Chabrol - 11, rue d'Italie fondée en Tunisie en 1882, 1, rue Zerkoun - Tunis.

Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montegre et Garcia. - Téléph. 24.17 - 1 R, Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.

EMPRE AVANTI - Brasserie de la Bourse S. Andenne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse-Tunisie - Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.

Pharmacie de la Poste - S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. - Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMAA - Shyp Chandier - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie - Maison fondée en 1900

M. MAURICE AZERM - 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis - Télégr. AZERM Tunis - Téléph. 8.48 - quincaillerie - Ferronnerie-articles de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Lévain, pp^{re}, 1, Place Picton - Sousse - Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - Ateliers de Modes - Maison de toute confiance

Grand Magasin de Nouveautés du "Petit Paris", avenue de France - Tunis - Bramefines et Cie, pp^{re}.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 55, rue des Maltais - Tunis - Maison Française.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artifieurs - PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 117, Avenue de France - Tunis. Chronométriers IIP de haute précision.

Grand Hôtel de France - Premier ordre - L. de launoy, propriétaire - Sousse (Tunisie).

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz M. Liane Maud Evry Hyères (Var) IMP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS

Le Gérant : E. LUMMOSE

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 260 millions de francs entièrement versés. AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - SFAK - SOUSSE - MONASTIR. Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX). Escompte et recouvrements. Toutes opérations de Banque. Location de compartiments de COFFRES - FORTS. DÉPOT DE COLIS.

Fabrique de Lits

en tous genres et de tous systèmes (Maison Française) Expédition à l'Intérieur V. LELLOUCHE & Cie MAGASIN : 16, Rue Bab Souika, 16 - TUNIS Téléphone : 9.41

VÊTEMENTS J. BELL 6, Rue d'Italie, TUNIS. Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance. Le meilleur marché de tout TUNIS.

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle. « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs. SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Lafitte - Paris. S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79 Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée. AGENCE DE TUNIS. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia. Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. - Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port) BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia. Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamman-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens. La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français. Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624. AGENCE DE TUNIS. Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille. Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS. Liqueurs de premier choix - Vins en gros. Spécialité d'Amer et de Fernet Liçari. Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or, Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours d'Alger 1900.

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless. Choix de Révolvers et Pistolets automatiques. Vente de Poudre de l'Etat. TAIEB ELLAMTI - SOUSSE. Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse.

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires - 7, Rue Amilcar - TUNIS -

Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Ghianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et brevets A. NOBEL. PELLETT César, Agent. DÉPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3. Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLETT - Tunis.

L'Huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -» Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI. Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS. Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000. Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence. Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAK. Principales opérations : Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger.

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances » (20^{ème} ANNÉE) 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance "OFFICE FRANÇAIS".

Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. L' "OFFICE" se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches. Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix) 99, Rue de Portugal - TUNIS. Machines Agricoles et Industrielles des Premières Marques. TRACTEURS & MOTO - CHARRUES. Catalogues et Références Franco sur demande.

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs. Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia. Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAK.

Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Truileries de Marseille et Cie. Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire. Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées. Fil de fer à fourrage 13-14-15. BUREAUX : 3, Rue Es-Sadikia. Entrepôt : Rue de Portugal prolongée - TUNIS.